

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 20

Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ?

par

Andrea Goldstein

- En renforçant la confiance, l'intégration régionale en Afrique subsaharienne devient un instrument de promotion de l'investissement privé. Atteindre ces objectifs politiques exige des priorités claires et faciles à suivre.
- Une harmonisation régionale des politiques, des projets d'infrastructures conjoints permettront d'ouvrir plus largement l'accès aux marchés mondiaux, d'accroître les flux de capitaux et de stimuler les échanges entre pays africains. Dans tous ces domaines, des réformes politiques intérieures sont nécessaires pour attirer les investissements régionaux.
- Les acteurs politiques les plus menacés par l'intégration régionale risquent de s'y opposer. La communauté internationale doit soutenir les efforts de réforme des dirigeants africains et les aider à vaincre les résistances et le scepticisme.
- La suppression des obstacles commerciaux restants – agriculture et obstacles non tarifaires compris – est de loin le geste le plus important que les pays de l'OCDE peuvent faire pour soutenir le redressement du continent africain.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Le Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été créé par décision du Conseil de l'OCDE, en date du 23 octobre 1962, et regroupe vingt-deux des pays Membres de l'OCDE : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Suède, la Suisse, ainsi que l'Argentine et le Brésil depuis mars 1994, le Chili depuis novembre 1998 et l'Inde depuis février 2001. La Commission des Communautés européennes participe également à la Commission Consultative du Centre.

Il a pour objet de rassembler les connaissances et données d'expériences disponibles dans les pays Membres, tant en matière de développement économique qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques générales ; d'adapter ces connaissances et ces données d'expériences aux besoins concrets des pays et régions en développement et de les mettre à la disposition des pays intéressés, par des moyens appropriés.

Also available in English under the title : The New Regionalism in Sub-Saharan Africa: More than Meets the Eye?

© OCDE 2002

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 20

Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ?

par

Andrea Goldstein



LES IDÉES EXPRIMÉES ET LES ARGUMENTS AVANCÉS DANS CETTE PUBLICATION
SONT CEUX DE L'AUTEUR ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT
CEUX DE L'OCDE OU DES GOUVERNEMENTS DE SES PAYS MEMBRES

CAHIERS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

Le Centre de Développement s'efforce, dans ses activités de recherche, d'identifier et d'analyser les problèmes qui vont se poser à moyen terme, dont les implications concernent aussi bien les pays Membres de l'OCDE que les pays non membres, et d'en dégager des lignes d'action pour faciliter l'élaboration de politiques adéquates.

Les *Cahiers de politique économique* présentent sous une forme concise, facile à lire et à assimiler, les résultats des travaux de recherche du Centre. De par sa diffusion rapide, large et ciblée, cette série est destinée plus particulièrement aux responsables politiques et aux décideurs concernés par les recommandations qui y sont faites.

Après l'indépendance des pays d'Afrique subsaharienne, dans les années 60, les stratégies traditionnelles d'intégration ont donné des résultats décevants dans la plupart des cas ; cela tient à la modestie des échanges intra-régionaux, à des niveaux de revenu et à des degrés d'industrialisation très inégaux et à des difficultés budgétaires généralisées. Ces stratégies avaient aussi une forte coloration protectionniste, tendant à étendre à plusieurs pays les politiques de substitution aux importations qui avaient échoué au niveau national. Cela étant, même dans le contexte plus libéral du XXI^e siècle, la résurgence des accords d'intégration portant sur le commerce et les facteurs de production a peu de chances de stimuler les échanges intra-africains de façon significative. La tendance actuelle à la spécialisation des pays d'Afrique subsaharienne n'est guère propice au développement du commerce régional. Pourtant, si l'on veut améliorer l'accès aux marchés mondiaux, accroître les flux de capitaux et stimuler les échanges économiques entre pays africains, il faut organiser des formes de coopération qui prévoient une certaine harmonisation des politiques économiques ou la mise en œuvre de projets d'infrastructures conjoints. En tout état de cause, une direction politique est indispensable pour vaincre les résistances solidement ancrées et le profond scepticisme ambiant, et la communauté internationale se doit de soutenir les efforts des dirigeants qui ont des ambitions de réforme.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE
94 rue Chardon-Lagache
75016 Paris, France
Téléphone : (33-1) 45.24.82.00
Télécopie : (33-1) 45.24.79.43

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	5
Régionalisme et croissance durable dans les pays d'Afrique subsaharienne	6
Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne	11
Du commerce à l'investissement ? Un changement de paradigme	18
Le régionalisme en Afrique subsaharienne procède-t-il d'une politique avisée ?	22
Quel rôle pour les pays industrialisés ?	23
N'y a-t-il aucune autre solution ? Les principaux messages du projet du Centre de Développement	26
Notes	33
Annexe 1. Documents de recherche préparés pour le projet « Nouvelles formes d'intégration et de coopération entre les pays émergents d'Afrique »	36
Bibliographie	37
Autres titres dans la série	39

Tableaux

Tableau 1. Principales organisations intergouvernementales agissant en Afrique subsaharienne au lendemain de l'indépendance	7
Tableau 2. Présentation synthétique des trois plus anciennes initiatives en faveur du régionalisme	8
Tableau 3. Quelques statistiques essentielles sur les échanges de l'Afrique subsaharienne	10
Tableau 4. État des lieux du « nouveau » régionalisme africain	13
Tableau 5. Programme d'action pour la nouvelle initiative pour l'Afrique	27
Tableau 6. Autres initiatives non commerciales d'intégration régionale	29

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 20

Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ?

par

Andrea Goldstein

- En renforçant la confiance, l'intégration régionale en Afrique subsaharienne devient un instrument de promotion de l'investissement privé. Atteindre ces objectifs politiques exige des priorités claires et faciles à suivre.
- Une harmonisation régionale des politiques, des projets d'infrastructures conjoints permettront d'ouvrir plus largement l'accès aux marchés mondiaux, d'accroître les flux de capitaux et de stimuler les échanges entre pays africains. Dans tous ces domaines, des réformes politiques intérieures sont nécessaires pour attirer les investissements régionaux.
- Les acteurs politiques les plus menacés par l'intégration régionale risquent de s'y opposer. La communauté internationale doit soutenir les efforts de réforme des dirigeants africains et les aider à vaincre les résistances et le scepticisme.
- La suppression des obstacles commerciaux restants – agriculture et obstacles non tarifaires compris – est de loin le geste le plus important que les pays de l'OCDE peuvent faire pour soutenir le redressement du continent africain.

Remerciements

Les travaux de recherche qui ont présidé à la rédaction de ce Cahier de politique économique n'auraient pu être menés sans la généreuse contribution de la Belgique et de la Suisse. L'auteur tient à remercier Colm Foy, Kiichiro Fukasaku, Ulrich Hiemenz, Jorge Braga de Macedo, Njuguna Ndung'u, Helmut Reisen, Tim Shaw et Henri-Bernard Solignac Lecomte pour la pertinence de leurs observations et de leurs suggestions sur les premières versions de ce document. L'auteur souhaite également remercier Antoine Brawand (Institut universitaire d'études du développement, Université de Genève), Ulrich Camen (HEI), Henri-Philippe Cart (direction du développement et de la coopération de la Suisse, ministère des Affaires étrangères), Cédric Dupont (HEI), Lorenza Jachia (conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, CNUCED), Sam Laird (Organisation mondiale du commerce, OMC) et Honoré Vignon (Union internationale des communications, UIT) pour leur participation active à l'atelier sur l'action des pouvoirs publics qui s'est tenu à l'Institut universitaire des études internationales (HEI) à Genève le 13 octobre 2000.

Introduction

De quoi l'Afrique subsaharienne a-t-elle besoin pour sortir de l'ornière où elle est enlisée ? Alors que les autres pays en développement, en Asie mais aussi en Amérique latine, ont vu leur prospérité augmenter au cours de 30 dernières années, la performance économique du sous-continent reste décevante et très en deçà de son potentiel de rattrapage — sans même parler de la nécessité d'accélérer la croissance pour faire reculer la pauvreté. Le sentiment d'avoir raté une occasion de réussir gagne les esprits, surtout face au mouvement de régionalisation des flux de production et des flux financiers et commerciaux mondiaux (Guerrieri et Falautano, 2000). Si les pays d'Afrique subsaharienne ont déjà fait l'expérience du régionalisme — et de fait, c'est en Afrique australe que se trouve l'union douanière la plus ancienne du monde — leurs tentatives ont avorté dans la plupart des cas. Pourtant, les données d'observation recueillies dans d'autres régions en développement, en particulier en Amérique latine, étayaient l'idée selon laquelle les efforts d'intégration ont permis au cours des dix dernières années d'attirer des investissements directs étrangers (IDE), d'asseoir la légitimité des gouvernements démocratiques, de réduire les tensions entre les pays et d'élaborer un projet commun sur la place qu'une région peut occuper sur la scène internationale (Goldstein et Quenan, 2002).

Le Centre de Développement vient d'analyser les six pays émergents d'Afrique qui offrent le meilleur potentiel de démarrage¹. En dehors de l'accumulation du capital humain et de l'augmentation de la productivité globale des facteurs, l'Afrique a besoin, pour atteindre l'objectif d'un développement économique et social durable sur le long terme, de ressources financières non génératrices d'endettement, comme les IDE ; de dirigeants politiques légitimes ; et d'un projet d'avenir (Berthélemy *et al.*, 2001). Dans quelle mesure une approche régionale permettrait-elle de relever cette formidable gageure ? Comment passer d'une analyse purement nationale à une analyse régionale ? Quels sont les informations nécessaires au niveau de la région pour cimenter les efforts de coopération et dégager les recommandations politiques qui pourraient également orienter les interventions des bailleurs de fonds et des autres partenaires de développement non gouvernementaux ?

Le présent Cahier de politique économique reprend les résultats d'un projet de recherche sur les nouvelles formes d'intégration et de coopération en Afrique subsaharienne que le Centre de Développement a engagé en 1999². L'objectif est de replacer l'évolution actuelle des choses — non seulement sur le plan de la politique commerciale et d'autres politiques macro-économiques, mais aussi au niveau structurel et de la coopération politique — dans le contexte du régionalisme adopté dans d'autres régions en développement et des négociations multilatérales engagées pour libéraliser les marchés mondiaux. Le message essentiel qui se dégage est le suivant : si l'intégration n'est pas une solution miracle, elle est un élément du

processus de réforme et, dans certaines circonstances tout au moins, un moyen efficace d'inciter les gouvernants à sacrifier les intérêts nationaux sur l'autel de la coopération régionale.

Régionalisme et croissance durable dans les pays d'Afrique subsaharienne

Le régionalisme est à la mode, mais c'est loin d'être un phénomène nouveau en Afrique subsaharienne où l'extrême morcellement géographique se conjugue aux difficultés de survie économique que connaissent de nombreux États (la plupart ?) pour favoriser la formation d'une myriade d'organisations intergouvernementales (Bach, 1999 et tableau 1). Parmi les exemples de coopération régionale durable, citons l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), la Zone monétaire commune (autour du rand) (CMA), ou la zone du franc CFA. Ces initiatives relativement réussies impliquent des liens avec un partenaire plus avancé — l'Afrique du Sud dans le cas de la SACU et de la CMA ; la France, et maintenant l'UE, dans le cas de la zone CFA.

Les gouvernements sont tombés dans le « piège de la transposition », en présumant que les exemples d'intégration régionale entre pays industrialisés pouvaient aussi s'appliquer aux pays moins développés. C'est pourquoi le bilan de l'Afrique subsaharienne en matière de création et de maintien de structures régionales est généralement très décevant (voir le tableau 2 pour une présentation d'ensemble des structures les plus importantes). En Afrique de l'Ouest par exemple, de très nombreux organismes intergouvernementaux travaillent sur les questions d'intégration et les conditions sont théoriquement propices à la coopération (Aryeetey, 2001) : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) affiche le plus grand nombre de pays membres, dont certains sont les plus densément peuplés d'Afrique ; elle dispose de la palette la plus large de gisements miniers et elle couvre trois zones agro-écologiques différentes (contrairement à d'autres sous-ensembles africains, qui n'en couvrent qu'une ou deux). Sur les 16 pays que compte la région, trois seulement sont enclavés, et le relief est relativement plat, ce qui facilite le développement des réseaux ferrés et routiers. Mais les résultats concrets sont bien maigres car, dans bien des cas, les pays concernés participent aussi à plusieurs autres dispositifs, qui sont parfois axés sur des objectifs et des stratégies antinomiques. S'il est vrai que les rapports qui unissent les pays en dehors des dispositifs formels sont bien plus étroits que ceux qu'ils tissent par le jeu des liens commerciaux officiels, ce « caractère informel » est souvent maintenu pour satisfaire les intérêts particuliers de certains groupes qui sont en mesure d'exploiter les goulets d'étranglement imposés par des politiques peu rigoureuses et des structures institutionnelles faibles. Pour ces groupes d'intérêt, le maintien de dispositifs institutionnels formels peu satisfaisants est devenu un élément du *statu quo*, même si les économies concernées doivent en souffrir.

Tableau 1. Principales organisations intergouvernementales agissant en Afrique subsaharienne au lendemain de l'indépendance

Institution	Année de création / de disparition	Pays membres	Domaine(s) d'intervention
Autorité du bassin du Niger		Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad	Gestion des eaux du fleuve
Haute commission pour l'Afrique de l'Est (EAHC)	1948-61	Kenya, Ouganda et Tanganyika	Affaires étrangères
Organisation des services communs de l'Afrique de l'Est	1961-67	Kenya, Ouganda et Tanganyika (qui deviendra la Tanzanie)	Transports, recherche, communications, services sociaux, recouvrement des impôts et enseignement universitaire
Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain	1962	Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Tanzanie	Recherches sur l'environnement du criquet pèlerin et analyse des résidus de pesticides
Organisation de l'unité africaine (OUA)	1963 (le 25 mai, devenu depuis jour anniversaire de l'union de l'Afrique)	32 États africains indépendants	Économie, diplomatie, éducation, santé, bien-être, politiques scientifiques et de défense
Conseil africain de l'arachide	1964	Gambie, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Soudan	Politiques de commercialisation et fonds d'indemnisation
Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest	1970	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo	Recherches sur le riz en Afrique de l'Ouest
Union du fleuve Mano	1973	Guinée, Liberia et Sierra Leone	Union douanière et économique
Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)	1973	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad	Agriculture et élevage
Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL)	1976	Burundi, république démocratique du Congo et Rwanda	Gère quatre coentreprises qui produisent de l'électricité, des bouteilles, du ciment et des houes
Commission de l'océan Indien	1984		Échanges, université de l'océan Indien, harmonisation des politiques économiques et commerciales

Source : synthèse de l'auteur.

Tableau 2. Présentation synthétique des trois plus anciennes initiatives en faveur du régionalisme

	CEDEAO ^a	CAE ^b	SADCC ^c
Pays membres	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo.	Kenya, Ouganda et Tanzanie.	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie (depuis 1990), Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.
Origines	A la suite de la guerre civile (1968-70) au cours de laquelle un grand nombre de pays africains ont apporté une aide militaire et diplomatique au Biafra, le Nigeria a poussé à la création de la CEDEAO (traité de Lagos en 1975).	Haute Commission pour l'Afrique de l'Est (EAHC), réunissant les gouverneurs britanniques du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie et l'Assemblée législative centrale d'Afrique de l'Est.	Depuis sa création, en 1980, la SADCC s'est efforcée de promouvoir des stratégies de résistance contre l'hégémonie sud-africaine dans la région et débouchant sur des projets de développement bénéfiques pour tous ses membres (les « États du front »).
Objectifs	Promotion des échanges ; libre circulation des biens et des personnes ; union monétaire ; financement de la coopération ; autosuffisance agricole.	Tarifs extérieurs communs (TEC) ; liberté absolue de circulation des biens entre les trois pays membres ; contrôle des importations en provenance de pays tiers lorsqu'il s'agit de biens également produits en Afrique de l'Est .	Réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur – surtout, mais pas exclusivement, par rapport à l'Afrique du Sud de l'apartheid ; mise en œuvre de programmes et de projets ayant un impact national et régional ; mobilisation des ressources des États membres pour une indépendance collective ; sollicitation de la compréhension et de l'aide internationales. La SADCC n'a pas de structure administrative lourde, elle fonctionne avec un petit secrétariat, les pays membres étant responsables de secteurs donnés.
Action politique	Faible	Faible	Forte
Aide extérieure	Faible	Faible	Forte

Tableau 2 (suite)

	CEDEAO ^a	CAE ^b	SADCC ^c
Résultats	Nomenclature douanière commune	Pas de droits de douane intérieurs (à l'exception d'une taxe sur les transferts) et aucune autre limite, sauf pour des raisons de sécurité, de santé publique ou d'éthique.	Augmentation des échanges : le pourcentage du transit en provenance des six États membres enclavés est passé, grâce aux ports de la SADC, de 20 à 60 % entre 1980 et 1990 ; instauration du couloir de Beira entre le Zimbabwe et le Mozambique. Des progrès sont enregistrés dans le raccordement des réseaux énergétiques nationaux, dans l'augmentation de la sécurité alimentaire et dans la recherche menée en coopération sur de nouvelles variétés de semences.
Crise	Non-paiement des cotisations ; domination du Nigeria	Disparition du conseil monétaire de l'Afrique de l'Est en 1967 ; changement de gouvernement en Ouganda en 1971 ; réactions différentes aux chocs extérieurs ; divergences politiques.	La tentative de déstabilisation de l'Afrique du Sud a provoqué des ravages.
Disparition	Fonctionne toujours	En 1977, les États membres n'ont pas payé les cotisations dues à la communauté et la Tanzanie a fermé ses frontières avec le Kenya.	Rebaptisée SADC en 1992 par anticipation de l'adhésion prochaine de l'Afrique du Sud après la transition démocratique.
Relance		Un accord de médiation, en 1984, étudie comment réintroduire la coopération régionale. Création d'une commission permanente tripartite en mars 1996 au siège de la CAE, à Arusha en Tanzanie.	L'Afrique du Sud devient membre en 1994, suivie par le Congo, l'île Maurice et les Seychelles.

Notes :

a) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

b) Communauté de l'Afrique de l'Est.

c) Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

Source : synthèse de l'auteur.

L'Afrique de l'Ouest n'est malheureusement pas une exception. En Afrique de l'Est, l'empire britannique a laissé derrière lui une structure assez sophistiquée d'institutions chargées de coordonner l'action des pouvoirs publics entre le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika (qui allait devenir la Tanzanie) dans des domaines tels que les douanes, le recouvrement des impôts au niveau national, les infrastructures de transport et la politique monétaire. Mais ces institutions n'ont pas survécu aux divergences croissantes d'orientation économique et d'idéologie des trois pays, qui ont signé l'arrêt de mort de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 1973. Seule la SACU, dont l'Afrique du Sud est le pilier, a permis une intégration notable des marchés de marchandises (Foroutan, 1993). La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) a eu semble-t-il une légère incidence positive sur le commerce intra-régional immédiatement après sa formation, mais l'expansion des échanges a cessé par la suite. Les autres accords régionaux d'intégration n'ont pas eu d'impact sensible (Foroutan et Pritchett, 1993).

Les statistiques officielles montrent que le commerce intra-africain ne représente qu'une modeste fraction du volume global des échanges de chaque pays et qu'il est resté plus ou moins stable au fil des ans (tableau 3). Si les données font apparaître une légère progression de ce commerce au début des années 90 — sa part est passée de 8 pour cent environ en 1989 à 12 pour cent en 1995 — celle-ci n'est pas due au développement des échanges entre les diverses zones régionales de commerce préférentiel (Yeats, 1999). Il n'y a eu que peu d'échanges de produits manufacturiers ou de commerce intra-branche (une bonne moitié de ces échanges est représentée par le pétrole, le coton, le bétail sur pied, le maïs et le cacao) et, dans ces conditions, l'avantage comparatif révélé ne permet pas de conclure qu'il existe un fort potentiel inexploité pour les échanges intra-africains. La faiblesse des infrastructures — et en particulier l'insuffisance des réseaux de communication et le sous-développement des transports — explique dans une large mesure la « dynamique » du commerce intra-africain. D'un autre côté, les politiques économiques rationnelles telles que l'adoption de programmes d'ajustement structurel et la bonne gestion des taux de change semblent très porteuses pour les échanges intra-africains (Longo et Sekkat, 2001).

Tableau 3. Quelques statistiques essentielles sur les échanges de l'Afrique subsaharienne (milliards de \$)

	1980	1985	1990	1995	1998
Afrique	5.2	4.9	7.3	10.3	11.4
Union européenne	60.8	59.2	65.9	62.4	60.2
Mercosur	14.3	6.7	10.6	21.6	25.5
ALENA	33.6	43.9	41.4	46.2	51.0
Asie de l'Est	22.4	20.7	20.7	26.4	22.2

Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne

En un mot, les objectifs de politique économique de plus en plus ambitieux — avec notamment la création d'un marché commun continental d'ici à 2025, pierre angulaire du traité d'Abuja adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1991 — sont sans rapport avec la modestie des résultats actuels. Les difficultés sautent aux yeux : l'Afrique s'est engagée dans le processus d'intégration alors que le continent se caractérisait par des échanges intra-régionaux faibles et une forte dépendance à l'égard de cultures d'exportation similaires ; les différences marquées dans les niveaux de revenus et les degrés d'industrialisation interdisaient toute spécialisation intra-branche ; faute d'harmonisation des politiques extérieures, des pays voisins se sont souvent rangés dans des camps opposés à l'époque de la guerre froide ; et, manquant de moyens budgétaires, les pays avaient du mal à financer les fonds de compensation ou étaient peu enclins à le faire. Pour ajouter à ces problèmes structurels, la croissance du continent a été pratiquement nulle entre le milieu des années 70 et la fin du XXe siècle.

Dans un contexte de mondialisation, le terme de régionalisme lui-même prend une nouvelle dimension (World Bank, 2000). Aujourd'hui, les accords d'intégration signifient bien plus qu'une diminution des droits de douane et des contingents, et ils intègrent explicitement l'objectif de suppression des autres obstacles qui segmentent les marchés et empêchent la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production. Leurs promoteurs visent l'ouverture des marchés au lieu de chercher à étendre à plus d'un pays l'ancien modèle de substitution aux importations. Enfin, ces accords associent souvent des pays industrialisés à revenu élevé à des pays en développement. De fait, un grand nombre de pactes comportent des dispositions évolutives pour passer de préférences commerciales à sens unique à des accords réciproques de libre-échange. Les États-Unis par exemple ont souvent commencé par accorder à leurs pays partenaires des préférences commerciales unilatérales (c'est le cas avec l'initiative pour le bassin des Caraïbes et la loi sur les préférences commerciales accordées aux pays andins), pour négocier ensuite des « accords-cadres » qui établissent des structures consultatives sur les relations commerciales bilatérales et le règlement des différends (Schott, 2001).

Que se passe-t-il donc en Afrique et dans quelle partie du continent les perspectives d'intégration régionales sont-elles les plus prometteuses ? Le récent regain d'intérêt pour l'intégration régionale — tant dans les pays africains que de la part des agents extérieurs qui s'intéressent au développement de ces pays — répond à différentes motivations. Les préoccupations de l'Afrique sont notamment liées à l'étroitesse de ses marchés et à sa marginalisation croissante dans un monde

dominé par de puissants blocs commerciaux ; mais l'Afrique s'inquiète aussi des coûts d'une libéralisation unilatérale, d'autant que les principaux acteurs mondiaux se montrent très soucieux de protéger des secteurs où les pays africains pourraient être de sérieux concurrents. L'intégration régionale est donc souvent considérée comme une *alternative* à la libéralisation unilatérale des échanges³. Les bailleurs de fonds sont eux aussi préoccupés par la petitesse des marchés et l'absence de progrès sur les fronts du développement économique et de la réduction de la pauvreté, mais ils considèrent souvent l'intégration régionale comme un *complément* à une libéralisation plus générale. De fait, lorsque les taxes sur les échanges représentent d'une manière générale plus de 30 pour cent des recettes publiques, il est évident qu'un pays ne pourra faire des progrès durables en matière d'abaissement des droits de douane s'il ne peut générer d'autres sources de recettes non inflationnistes (Dessus *et al.*, 1999)⁴.

Cet intérêt croissant pour le régionalisme doit être considéré dans le contexte plus large des réformes structurelles engagées au niveau des pays. La période qui s'est ouverte après 1990 a été marquée par une forte ouverture des marchés financiers intérieurs, des progrès substantiels dans les réformes commerciales et l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) dans presque tous les pays. Dès 1997, on notait une large convergence politique dans ces trois domaines de réforme. Cela dit, la privatisation et la libéralisation financière internationale suscitent bien moins de convergence et bien plus de diversité.

L'Afrique du Sud, le Botswana et l'île Maurice, qui avaient déjà adopté des politiques conformes à la logique du marché au milieu des années 80, restent les pays les plus ouverts. Il n'est donc guère surprenant que ce soit l'Afrique australe qui ait le plus progressé dans la voie de la rationalisation et du réalignement des initiatives d'intégration (Jenkins, 2001). En 1992, la conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a changé de nom pour devenir la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ; elle a aussi élargi son champ d'action pour promouvoir l'intégration économique de la région parmi d'autres composantes axées sur les échanges (tableau 4). La viabilité de la SADC en tant que communauté économique a été renforcée par l'adhésion en 1994 de l'Afrique du Sud, qui représente à peu près les trois quarts du PIB combiné de l'Afrique australe⁵. Par le protocole commercial signé au milieu de 1996, les douze membres (de l'époque) s'engageaient à lancer un programme de suppression progressive des droits de douane et d'autres mesures équivalentes en vue de créer une zone de libre-échange au début de la décennie suivante. Les particularités de cette zone de libre-échange font actuellement l'objet d'une négociation.

Tableau 4. État des lieux du « nouveau » régionalisme africain

	UEMOA	COMESA	CAE	CEDEAO	SADC
Zone de libre-échange (ZLE) : les pays membres réduisent ou éliminent les obstacles intérieurs aux échanges tout en maintenant des barrières vis-à-vis des pays non membres.	A l'origine simple accord monétaire, l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine) est devenue l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) en janvier 1994. Les échanges libres de droits ont commencé le 1er juillet 1996 pour les produits de l'agriculture et de l'artisanat ; les produits manufacturés ont été intégrés le 1er janvier 2000.	Les pays membres ont abaissé les droits de douane sur les produits venant de la COMESA, selon une fourchette comprise entre 60 % et 80 % : ils n'appliquent que 20 % à 40 % de leurs droits globaux NPF.	Le Kenya applique des réductions sur les droits de douane de 90 % et l'Ouganda et la Tanzanie de 80 %. Suppression de toutes les barrières non tarifaires sur les échanges transfrontaliers. Études en cours sur l'introduction d'un régime d'échanges est-africains. Achèvement d'une étude sur les échanges transfrontaliers de produits agricoles.	Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont supprimé leurs barrières douanières sur les produits non transformés ; seul le Bénin a supprimé les barrières sur les échanges de produits industriels.	Au milieu de l'année 1996, un protocole d'échanges est signé qui oblige les pays membres à programmer une élimination progressive des droits de douane et des autres mesures équivalentes. La mise en œuvre a démarré en septembre 2000. Des problèmes subsistent quant aux règles d'origine pour la farine de blé et les produits apparentés, les textiles et les vêtements.
Unions douanières : les pays membres réduisent ou éliminent les obstacles intérieurs aux échanges et adoptent un tarif extérieur commun (TEC) pour les pays non membres.	Un TEC a été mis en place le 1 ^{er} janvier 2000, abaissant le droit maximum de 25 % à 20 %. La perte de revenus ainsi créée sera partiellement compensée par l'introduction de la TVA (comme au Sénégal, par exemple, depuis juillet 2000, à un taux de 19 %).	Accord signé pour la mise en place d'un TEC d'ici 2004 — fixé respectivement à 0 %, 5 %, 15 % et 30 % sur les biens d'équipement, les matières premières, les produits intermédiaires et les produits finis.	Adoption d'un formulaire de déclaration en douane unique et normalisé. Harmonisation en cours des deux derniers chiffres du code de classification douanière. Le protocole sur l'union douanière devait être signé fin 2001.	Lancé en 1990, le projet de libéralisation des échanges vise à créer une union douanière sur une période de 15 ans.	Création de la SACU en 1969 entre l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland. La Namibie devient membre en 1990, après son indépendance. Les recettes douanières sont mises en commun et redistribuées selon un calcul sur les rentrées qui prévoit une compensation significative pour les pays les plus petits.

Tableau 4 (suite)

	UEMOA	COMESA	CAE	CEDEAO	SADC
Marchés communs : les pays membres réduisent les obstacles à la circulation des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux).			207 normes de biens et de services ont déjà été harmonisées, dont 91 ont été adoptées et signalées à l'OMC. L'Association est-africaine des agences de promotion de l'investissement (EFAIPA) a été créée en mai 1998.	Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo ont supprimé toutes les barrières monétaires non tarifaires. Le Ghana exige seulement le paiement en devises de la taxe sur le transport routier. Les trois derniers membres demandent toujours que les non-résidents achètent leurs titres de transport aérien et paient les taxes d'aéroport, etc., en devises.	L'accord SACU prévoit une circulation libre de droits des biens au sein de l'union douanière entre les cinq pays et accorde des droits de transit sur le territoire sud-africain.
Unions économiques : les pays membres cherchent à harmoniser encore davantage leurs politiques économiques, y compris en ce qui concerne les taux de change et les monnaies.	L'Union dispose d'institutions régionales pour la coordination de ses politiques économiques, <i>via</i> essentiellement l'adoption de critères de convergence budgétaire.	Le programme d'harmonisation monétaire sera mis en œuvre en quatre étapes, de 1991 à 2025, la dernière étape débouchant sur une véritable union monétaire.	Accord tripartite sur l'interdiction de la double imposition ; harmonisation des taux de TVA (entre 16 % et 20 %) et des normes de pré-expédition (fixées à 5 000 dollars) ; convertibilité des monnaies ; soumission des budgets le même jour. Mise en place de cadres macro-économiques.	Série de critères de convergence adoptée en décembre 1999. Les pays non UEMOA créent une seconde zone monétaire en Afrique de l'Ouest qui fusionnera avec la zone de l'UEMOA pour déboucher sur la création d'une zone monétaire CEDEAO unique en 2004.	Tous les membres de la SACU, à l'exception du Botswana, sont aussi membres d'une zone monétaire commune.

Source : synthèse de l'auteur.

Les négociations de la SADC ne sont pas les seules dispositions commerciales en discussion en Afrique australe. L'Afrique du Sud participe à une renégociation délicate et laborieuse de l'accord sur la SACU. Ce pays a un passé d'actions unilatérales sur des questions commerciales en dépit des obligations juridiques qui lui sont faites de consulter ses partenaires de la SACU⁶. Si les autorités sud-africaines se sont engagées à renoncer à leur pratique de non-consultation, elles sont déjà critiquées pour ne pas tenir compte des préoccupations de leurs voisins plus petits. Mais, contrairement à ce qui se passe pour les problèmes qui intéressent la SACU, l'Afrique du Sud n'est pas juridiquement tenue de consulter les autres membres de la SADC pour les questions de politique commerciale. En outre, la création d'une zone de libre-échange n'imposera pas cette obligation à moins qu'une disposition ne soit incluse à cet effet. Pretoria a par ailleurs signé avec l'Union européenne un accord de commerce, de développement et de coopération, qui est venu couronner les pourparlers engagés en 1995. Tous les autres membres de la SADC bénéficiaient d'un accès préférentiel non réciproque aux marchés de l'UE en vertu de la convention de Lomé, et ils s'inquiètent des détournements d'échanges que pourrait entraîner l'accord conclu entre l'Afrique du Sud et l'UE. En même temps, l'arrivée à expiration de Lomé IV a conduit à une réévaluation générale des relations commerciales entre l'UE et ses partenaires ACP. Les négociations ont commencé en septembre 1998, et le nouvel accord UE-ACP a été signé en juin 2000 à Cotonou, au Bénin⁷.

Aussi importante que puisse être l'intégration régionale pour tous les membres de la SADC, elle n'est pas suffisante en tant que stratégie de libéralisation des échanges, et la communauté dans son ensemble doit adopter une politique d'ouverture sur l'extérieur plutôt qu'une optique régionale étroite. Les pays de la SADC doivent aussi examiner dans tous ses détails la position qu'ils comptent adopter face à la nouvelle série de négociations prévue sous l'égide de l'OMC, et à l'évolution du continent africain impliquant la Communauté économique du Sud et de l'Est africain (COMESA⁸), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) réactivée, et le discret (et probablement plus efficace) Forum régional de facilitation de l'intégration (RIFF)⁹. A l'heure où l'Afrique du Sud s'efforce d'accélérer sa croissance économique, elle n'agit en fait pas au *mieux* des intérêts de la SADC en se liant légalement au rythme des réformes des membres de la SADC non liés à la SACU sur les questions commerciales. La zone de libre-échange de la SADC pourrait notamment devenir un moyen de poursuivre les accords commerciaux avec diverses régions développées et en développement. Mais l'Afrique du Sud n'en doit pas moins consulter ses partenaires régionaux pour les questions commerciales. C'est politiquement important, et c'est également sage dans l'optique d'un bon voisinage, même si la poursuite de la libéralisation des échanges entre l'Afrique du

Sud et ses principaux partenaires commerciaux (extérieurs à la région) est essentielle. En même temps, il y a des possibilités de coopération non commerciale, ce qui devrait favoriser l'intégration régionale en Afrique australe sans exclure une réforme plus générale. Enfin, la coordination des activités supplémentaires, dont beaucoup relèvent des divisions institutionnelles existantes de la SADC, revêtiront une importance croissante à mesure que la région progressera dans la voie de l'intégration.

La situation du reste de l'Afrique subsaharienne est sans doute différente à plusieurs égards, et de fait peut-être moins favorable à un retournement rapide des tendances politiques et économiques, mais les possibilités d'intégration sont tout aussi importantes. Les pays africains ont énormément de mal à assurer leur stabilité macro-économique et les « effets de contagion » accentuent cette instabilité (Easterly et Levine, 1995). Si, en Afrique australe, le pouvoir sous-régional semble conduire raisonnablement bien ses voisins sur la voie de l'intégration à l'économie mondiale, en Afrique de l'Ouest, la léthargie du Nigeria a eu d'importantes retombées négatives qui se sont traduites par l'atonie des investissements et de la croissance interne. Il y a toutefois eu dans cette partie du continent une concentration intéressante de pays émergents, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal. En plus des réformes économiques qu'ils ont engagées, ils ont cherché à obtenir une aide plus importante des bailleurs de fonds pour lancer des programmes de développement et de diversification de leurs exportations¹⁰. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont cependant des politiques très différentes, qui affectent d'une manière générale les échanges entre ces pays et, par conséquent, les résultats de leurs programmes respectifs de réformes économiques. Le Ghana a en particulier adopté une politique flexible de changes dictée en partie par une instabilité macro-économique marquée, tandis que la Côte d'Ivoire a opté pour une parité fixe liée au franc français ; mais l'ajustement structurel de ce pays est moins avancé. La subvention inhérente dont jouit le franc CFA du fait de son rattachement au franc français (à l'euro maintenant¹¹) introduit nécessairement une distorsion dans les échanges commerciaux entre les deux pays.

L'évolution récente semble indiquer que l'objectif d'intégration commerciale, qui avait pris une place excessive (bien que les réductions tarifaires conservent de l'importance¹²), cède le pas aux ajustements institutionnels substantiels à effectuer pour permettre à d'autres agents économiques autonomes — le secteur privé et la société civile notamment — de participer à l'entreprise d'intégration. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a notamment fait des progrès notables en instituant un tarif extérieur commun en janvier 2000 ainsi qu'un ensemble de règles juridiques communes dans le cadre de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique). On note également une

interaction politique croissante, qui se manifeste surtout dans les activités de maintien de la paix au Liberia et en Sierra Leone conduites sous l'égide de la CEDEAO. Le Nigeria et certains membres anglophones de l'UEMOA ont commencé à discuter de la convergence des monnaies et de la création d'une zone monétaire unique dans le contexte d'une approche duale englobant des pays non membres de l'UEMOA. L'intégration monétaire risque toutefois d'être une entreprise trop ambitieuse au stade actuel des choses. En outre, même le traité amendé de la CEDEAO n'a pas permis de remédier au problème que pose sa propre faiblesse en tant que moteur de l'intégration régionale.

Une action est aussi engagée depuis peu pour relancer la CAE, qui s'appelle désormais la Coopération est-africaine (Goldstein et Ndung'u, 2001). Comme les pays membres de cette organisation sont frappés par des chocs similaires, l'idée est d'améliorer la gestion macro-économique, de mieux harmoniser la politique des pouvoirs publics — en particulier pour ce qui concerne les règles d'origine, afin d'encourager les investissements transfrontaliers — et de parvenir à une meilleure coordination de l'expansion des capacités dans les réseaux de communication et la technologie de l'information. Mais c'est dans le degré de volonté politique que réside la plus grande difficulté. Les problèmes actuels incluent le manque de direction politique — des tensions politiques affectent l'Ouganda, le pays réformateur le plus prometteur de la région, et le Kenya aura bien du mal à sortir de sa stagnation en raison des profondes carences de sa gestion économique et politique ; l'entrée en scène de l'Afrique du Sud en tant que pôle d'attraction concurrent, comme le montrent la migration de la main-d'œuvre qualifiée et la création de programmes de coopération autorisant des adhésions multiples ; des guerres civiles et des conflits entre États, ou les tensions internes persistantes qui secouent des pays tels que l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan ; enfin, il y a le conflit de la région des Grands Lacs. Dans les pays pauvres, la volonté politique est d'une importance capitale pour éviter que les réformes ne s'essouffent alors que les avantages de l'intégration sont peu apparents au début. A mesure que de nouveaux pays viendront frapper à la porte de la Coopération est-africaine, à commencer par le Burundi et le Rwanda, les gouvernants devront faire montre d'un sens de la direction plus résolu en élaborant une vision cohérente de l'avenir de la région. Si l'objectif fondamental est de faire de l'Afrique de l'Est une plate-forme commerciale entre le reste du continent, la Méditerranée et l'Asie, il faudra restructurer et recapitaliser des institutions telles que la Banque de développement de l'Afrique de l'Est afin de leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans le financement des projets d'infrastructures. D'autres dispositions pratiques devront être prises pour que les mécanismes compensatoires soient axés sur les pertes de recettes fiscales et l'aide aux petits pays.

Du commerce à l'investissement ? Un changement de paradigme

Dans un environnement de concurrence imparfaite où il existe des économies d'échelle, la théorie de l'intégration laisse supposer que l'élargissement du marché peut avoir des effets positifs. A vrai dire, ce dernier peut aussi avoir un autre avantage en réduisant les distorsions monopolistiques, puisqu'il suppose un plus grand nombre d'entreprises, ce qui évite la fragmentation des firmes pour couvrir un marché plus vaste. En outre, l'élargissement du marché peut offrir de nouveaux attraits pour les IDE dans la région. S'il existe des économies d'échelle et de champ d'activité, les pays peuvent aussi bénéficier de retombées dans les domaines de la technologie et des connaissances, ainsi que des associations entre vendeurs et acheteurs (effets de polarisation amont et aval) que la proximité physique rend plus efficaces¹³. La contrepartie négative peut être un creusement des disparités régionales. La promotion des échanges intra-régionaux par le biais des traitements préférentiels peut se traduire par des transferts substantiels de revenu et de richesse entre les membres et entraîner une concentration industrielle dans une localisation donnée. Si cela se produit, la tentation de chacun des pays membres d'exploiter une rente de situation — par exemple en cherchant à attirer des capitaux étrangers rares par des mesures d'incitation fiscales et réglementaires — peut facilement réduire à néant tout avantage résultant d'une négociation en tant que bloc.

La croissance des pays de l'OCDE au cours des dix dernières années s'est appuyée sur la libéralisation économique et le développement d'activités basées sur le savoir (Bassanini, Scarpetta et Visco, 2000) et, compte tenu des tendances qui se dégagent dans les pays industrialisés, il est essentiel de promouvoir aussi dans les pays d'Afrique subsaharienne un environnement fondamentalement axé sur le marché, des règles et des lois claires, et une gouvernance efficace. Dans la mesure où les investisseurs exigent ces éléments, les autres pays ne feront pas pour l'Afrique ce qu'elle ne fait pas pour elle-même. Les pays qui ont le mieux réussi à améliorer le climat de l'investissement sont en général également ceux qui ont le mieux réussi à attirer des ressources financières non génératrices d'endettement telles que les IDE, et une approche régionale coordonnée pour attirer l'investissement pourrait se révéler très positive (Odenthal, 2001) ; cela n'a rien d'étonnant.

L'Afrique subsaharienne ne peut ignorer les profondes réformes engagées dans les *télécommunications* , branche d'activité longtemps caractérisée par sa stabilité technologique et les accords bilatéraux entre monopoles publics. En 1996, la région possédait moins de 2 pour cent des lignes téléphoniques mondiales, avec une densité par habitant inférieure à 1 pour cent dans plus des trois quarts des 46 pays situés au sud du Sahara. La nécessité d'améliorer l'efficacité des réseaux,

la possibilité d'introduire la concurrence par la déréglementation, les innovations techniques et organisationnelles, et l'étroitesse de la base des fonds publics disponibles pour les nouveaux investissements sont autant d'éléments qui structurent le nouveau paysage des réseaux africains de télécommunications (Plane, 2001). Si la privatisation partielle de l'opérateur national en place est le signe le plus visible de ces changements, la concurrence commence aussi à augmenter dans les réseaux fixes et les réseaux cellulaires mobiles. En ce qui concerne la tarification de la transmission vocale et la réduction des inefficacités dans l'utilisation du capital et des ressources humaines, les premiers bilans des opérations de restructuration interne, de l'adoption des principes commerciaux par les entreprises publiques et de la séparation des services téléphoniques des services postaux font apparaître des résultats limités, mais positifs. Ce processus s'est donc accéléré avec la privatisation — Ghana et Guinée en 1996 ; Afrique du Sud (partiellement), Côte d'Ivoire et Sénégal en 1997 — et l'attribution de nouvelles licences pour la technologie cellulaire. Dans le contexte africain, l'utilisation croissante des téléphones cellulaires dans les régions rurales ainsi que par les femmes est un élément particulièrement encourageant, surtout quant au potentiel que cela représente pour le développement du commerce électronique (Goldstein et O'Connor, 2000).

Dans le secteur des télécommunications, la dynamique régionale peut se mesurer à l'aune de deux éléments — l'investissement et la réglementation. Par rapport à d'autres régions en développement, l'Afrique subsaharienne a eu jusqu'à présent plus de difficultés à attirer les flux d'IDE extrêmement importants qu'implique la mise en place de nouvelles infrastructures de télécommunications. Les sociétés sud-africaines sont une exception majeure à la règle, en particulier pour ce qui est de la MTN, qui en tout juste sept ans a créé un empire commercial couvrant six pays : l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda et le Swaziland¹⁴. Sur le long terme toutefois, les marchés ne sont pas toujours capables de s'auto-discipliner : pour pouvoir fournir davantage de services à un plus grand nombre d'utilisateurs et améliorer la qualité, il faut des instances de réglementation indépendantes, compétentes et efficaces. Dans le secteur des télécommunications et d'autres industries de réseau, ce n'est que récemment que les pays africains ont engagé des réformes et, bien qu'une approche régionale puisse être une option appropriée compte tenu de la pénurie de ressources humaines et financières, les discussions n'en sont qu'aux préliminaires¹⁵.

Le *secteur financier* est un autre domaine où des réformes importantes ont été engagées. La création de marchés boursiers est un élément positif pour diverses raisons : ils peuvent attirer des investissements de portefeuille, stimuler l'épargne intérieure, faciliter dans une certaine mesure les privatisations et permettre de mobiliser à meilleur prix des capitaux pour financer l'investissement intérieur

(Jefferis et Mbekeani, 2001). De manière plus générale, on estime que les marchés boursiers facilitent les opérations des systèmes financiers nationaux en général et celles du marché des capitaux en particulier. Si les marchés émergents les plus importants se trouvent en Amérique latine et en Asie, plusieurs marchés boursiers ont été mis en place en Afrique subsaharienne au cours de ces dernières années. De fait, il semble qu'aucun programme de réforme du secteur financier ne saurait être complet s'il n'inclut pas la création d'un nouveau marché boursier ou la réorganisation d'un marché existant. Mais si ces marchés se multiplient en Afrique subsaharienne, ils restent tous étroits (à l'exception de la bourse de Johannesburg) — tant en ce qui concerne le nombre des sociétés cotées, que la capitalisation du marché et le volume des transactions — peu liquides et financièrement inefficaces. Pour qu'un marché boursier puisse fonctionner, il faut des contrôles directs minimaux sur les flux de capitaux et leur prix, un environnement juridique porteur et un dispositif efficace pour faire appliquer les lois et règlements. Comme ces conditions préalables ne sont pas réunies, l'impact économique général de ces marchés est resté limité jusqu'à présent.

Certains analystes estiment que, pour remédier à cet état de choses, il faudrait entre autres promouvoir la création de bourses régionales, ou tout au moins encourager une collaboration bien plus étroite entre les marchés boursiers à l'échelon régional. Des marchés intégrés au niveau régional (soit en articulant les marchés nationaux entre eux, soit en créant des marchés régionaux distincts) permettent notamment d'adopter des normes uniformes plus rigoureuses, d'améliorer la technologie et l'accès aux informations, de réduire les coûts de transaction, d'exploiter les économies d'échelle et d'accroître la liquidité. Il y a eu des initiatives en ce sens, dont la plus importante est la création à Abidjan en 1998 d'une bourse régionale pour l'Afrique de l'Ouest (Lavelle, 2001). Des pourparlers ont également été engagés en vue de la création de marchés boursiers régionaux ou de l'intégration des marchés nationaux en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. Mais les choses avancent lentement, ce qui s'explique dans bien des cas par les différences dans les normes techniques, juridiques et institutionnelles qui régissent les marchés boursiers dans les pays concernés ainsi que par des restrictions économiques plus générales, comme le contrôle des changes. Il y a en fait tout lieu de penser que l'intégration sera plus facile à réaliser entre des pays qui ont un substratum juridique commun — comme les groupements anglophones ou francophones — qu'entre des pays qui ont des traditions juridiques tout à fait différentes. Malheureusement, la politique joue parfois un rôle négatif dans ce processus comme on l'a vu récemment au Nigeria, où un marché boursier a été créé à Abuja alors que celui de Lagos était loin d'avoir exploité son potentiel — et qu'il aurait pu en fait devenir un centre régional pour l'industrie des services financiers de l'Afrique de l'Ouest.

La troisième branche d'activités analysée dans le cadre de ce projet est celle des *transports aériens* (Goldstein, 2001). Le monde des transports aériens évolue rapidement, et l'Afrique ne peut se laisser distancer davantage. Dans un marché encore dominé par les accords bilatéraux, le continent a déjà pris un grand retard sur les réformes réglementaires entreprises dans le reste du monde, tant dans la zone de l'OCDE que dans les marchés émergents d'Asie et d'Amérique latine. Avec une aviation civile inefficace, coûteuse et non rentable, le continent aura du mal à développer les flux touristiques, à participer au mouvement de consommation croissante de denrées alimentaires périssables observé dans les pays de l'OCDE, à attirer des IDE et à les intégrer dans les systèmes de production en flux tendu et « juste-à-temps ». Certains pays ont progressé sur les fronts de la privatisation et de la libéralisation. Le Kenya notamment a privatisé sa compagnie aérienne nationale, qui est maintenant le seul transporteur africain entièrement intégré à l'une des alliances mondiales appelée à dominer l'industrie des transports aériens. En Afrique du Sud, la libéralisation du marché des transports aériens se révèle avantageuse pour la clientèle.

Si une compagnie aérienne régionale pouvait être créée, l'Afrique serait mieux en mesure de négocier des partenariats avec des transporteurs étrangers. La région bénéficierait aussi de l'augmentation du trafic extérieur qu'entraîne toute nouvelle ouverture du marché. Toutefois, l'Afrique subsaharienne a fait moins de progrès dans ce domaine que, par exemple, l'Amérique centrale, ainsi que le montre de la façon la plus évidente la lenteur de la restructuration de la compagnie régionale de l'Afrique de l'Ouest francophone. Deux leçons importantes se dégagent des péripéties d'Air Afrique. Premièrement, les efforts déployés pour revoir le traité de Yaoundé — en ouvrant la zone unifiée à une concurrence limitée et à un deuxième transporteur par pays avec deux fréquences hebdomadaires — n'ont pas permis d'améliorer sensiblement la situation, car il s'agissait de mesures fragmentaires et non d'une réforme d'ensemble. Deuxièmement, dans ce contexte national incertain, les autorités nationales sont tentées de jouer les « free riders », en particulier en ce qui concerne les vols charters avec l'Europe, mais ce comportement nuit bien évidemment à leur crédibilité vis-à-vis des investisseurs étrangers, ce qui rend encore plus difficile la privatisation des transporteurs locaux. L'entreprise laborieuse qu'implique la création en Afrique de l'Est et en Afrique australe de marchés régionaux de transports aériens articulés autour de l'Afrique du Sud souligne également le pouvoir qu'a la géopolitique de bloquer la mise en œuvre de ce qui devrait être une stratégie rationnelle de renforcement de la coopération. Mais, que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne soient petits et pauvres n'est pas une excuse pour affranchir une compagnie aérienne de la discipline du marché, ainsi que l'illustre bien la Bolivie, où les autorités ont autorisé plusieurs transporteurs à exploiter des lignes qui étaient auparavant réservées à la compagnie nationale.

Après le démarrage du premier examen des transports aériens par l'OMC et le lancement d'une nouvelle série de négociations multilatérales, ces questions deviendront prioritaires pour tous les pays, et elles peuvent servir de véritables leviers de négociation pour les pays extérieurs à la zone de l'OCDE, qui pourront faire pression pour obtenir un accès plus large aux marchés de l'OCDE pour les exportations traditionnelles du Sud. Le renforcement du cadre institutionnel pour encourager, et encadrer, la concurrence doit faire partie des grandes priorités des gouvernants, et les pays doivent prendre des mesures plus énergiques pour transformer en initiatives concrètes les déclarations officielles sur les avantages des compagnies aériennes sous-régionales et multinationales.

Le régionalisme en Afrique subsaharienne procède-t-il d'une politique avisée ?

Le régionalisme est considéré comme une bonne chose, tant d'un point de vue intérieur — dans la mesure où il comporte des mécanismes pour faire respecter les engagements pris, et surmonter ainsi les problèmes d'incohérence temporelle (Kydland et Prescott, 1977) — qu'à un niveau transfrontalier — la thèse libérale classique sur les fondements de la paix étant que l'interdépendance économique réduit les conflits. Cet argument a déjà été utilisé pour promouvoir l'intégration européenne. Les pères fondateurs de la Communauté économique européenne considéraient que l'association étroite d'industries stratégiques telles que le charbon et l'acier était un moyen de réduire les risques de conflits armés entre pays européens, et notamment entre la France et l'Allemagne. De même, la création du Mercosur a contribué à améliorer les relations entre l'Argentine et le Brésil. Dans la seconde moitié du XXe siècle, les parties d'un même accord régional d'intégration ont été moins enclines à engager des hostilités militaires, et la probabilité d'un différend diminue de façon notable lorsque leurs échanges se développent (Mansfield et Pevenhouse, 2000). Enfin et surtout, les pays pauvres pourraient renforcer leur pouvoir de négociation politique et économique au sein des instances internationales s'ils faisaient passer leur message par le canal d'organisations régionales.

Il est étonnant de noter que les institutions *économiques* régionales de l'Afrique subsaharienne ont souvent joué un rôle important dans le domaine *militaire*. Si les États ont donné aux accords d'intégration un rôle politique trop ambitieux, le seul fait que les organisations régionales soient engagées dans des opérations de maintien de la paix atteste de l'impossibilité des pays à offrir un environnement plus stable à la politique continentale (Andreatta *et al.*, 2001). La position de plus en plus visible de la CEDEAO sur les questions de sécurité est un exemple révélateur. Les forces opérant sous les auspices de cette organisation, qui

sont connues sous le nom d'ECOMOG (groupe de contrôle de la CEDEAO) sont intervenues dans la guerre civile du Liberia (1990-98). Mais cette intervention a suscité des controverses en raison de la domination exercée par le Nigeria (Van Walraven, 1999). Au lieu d'être une force impartiale de maintien de la paix ayant pour mission de résoudre un conflit quel que soit le belligérant victorieux, l'ECOMOG semblait déterminé à arrêter le Front patriotique national du Liberia (NPFL). Il s'ensuivit une âpre controverse entre la CEDEAO, qui avait pris parti pour le Nigeria, et le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, qui soutenaient le NPFL. En 1998-99, l'ECOMOG est à nouveau intervenu en Sierra Leone et dans le conflit opposant le gouvernement de la Guinée-Bissau à l'armée en rébellion¹⁶. En octobre 1998, l'autorité de la CEDEAO a approuvé une proposition concernant la création d'un Conseil de médiation et de sécurité chargé des questions de sécurité, qui transformerait l'ECOMOG en bras armé permanent de la Communauté.

La relation entre interdépendance et paix reste certainement une proposition valable, mais qui s'est probablement complexifiée. Sa validité est évidente lorsque le volume des échanges atteint un seuil critique — alors qu'à des niveaux inférieurs, elle n'offre pas suffisamment d'incitations pour une réforme politique. Des flux commerciaux peu développés ne sont guère propices à la naissance des classes moyennes, qui peuvent exercer des pressions importantes pour l'instauration d'une démocratie *de droit* et l'ouverture politique *de fait*. En d'autres termes, les accords régionaux d'intégration en Afrique n'ont peut-être tout simplement pas produit le niveau voulu d'échanges et d'investissements pour faire évoluer les préférences politiques. Par ailleurs, l'interdépendance peut être une condition nécessaire mais non suffisante pour la paix, étant donné que pour avoir un impact véritable sur les préférences politiques, il lui faut des institutions internes spécifiques qui puissent garantir que l'intérêt général pour le développement des échanges économiques prend bien le pas sur les intérêts particuliers des groupes de pression des différents pays. Dans la mesure où l'augmentation de l'interdépendance rend les États vulnérables aux processus économiques internationaux et suscite davantage de frictions que de coopération, elle peut inciter les pays à recourir à des moyens politiques pour réduire cette vulnérabilité. Un certain degré de stabilité politique préalable peut donc être nécessaire pour que la « paix commerciale » puisse s'instaurer.

Quel rôle pour les pays industrialisés ?

L'élaboration de la politique des pays occidentaux à l'égard de l'Afrique subsaharienne doit tenir compte du fait que les relations politiques et économiques entre le sous-continent et les pays développés de l'OCDE sont souvent plus

importantes que les liens bilatéraux régionaux. Les pays et les organisations extérieurs sont sans doute dans une position privilégiée pour briser le cercle de la pauvreté et de l'instabilité. On a si souvent répété que la suppression des obstacles commerciaux majeurs était de loin la mesure la plus importante que les pays bailleurs de fonds pouvaient prendre que le message devrait être suffisamment clair. En février 2001, l'UE a décidé de supprimer les contingents et les droits de douanes sur tous les produits, sauf les armes, provenant des 48 pays les plus pauvres du monde, dont 33 pays d'Afrique subsaharienne. Quant à la loi américaine sur la croissance africaine et les opportunités de marché, qui a été adoptée en mai 2000, elle offre aux pays qui libéralisent leur économie des possibilités d'exporter à des conditions favorables. Jusqu'à présent, 35 pays ont été admis à bénéficier de ce programme et, en octobre 2001, le *House Ways and Means Committee* du Congrès américain a approuvé un texte de loi qui élargit l'entrée en franchise de droits de douane aux vêtements fabriqués en Afrique et aux Caraïbes en multipliant par plus de deux les contingents qui limitent l'accès préférentiel au titre de la loi de 2000 sur le développement des échanges. Il faut certainement se féliciter de telles initiatives, mais une approche plus généreuse encore, qui étendrait le champ d'action de la libéralisation à l'agriculture et aux obstacles non tarifaires, est toujours possible. Les bailleurs de fonds pourraient aussi prendre des mesures plus spécifiques en matière de coopération régionale, et notamment dans les domaines développés ci-après.

Il faut tout d'abord adopter une pensée régionale en matière de projets d'infrastructures. Même s'il est de notoriété publique que les équipements régionaux peuvent présenter des avantages très importants pour les pays concernés, les données d'observation sur le terrain montrent que la coopération régionale dans le secteur des infrastructures reste très faible. Pour pouvoir améliorer les résultats obtenus et concentrer les ressources sur les domaines qui présentent un important potentiel, la stratégie d'intervention devrait viser de façon sélective l'énergie, les infrastructures de transport, les télécommunications et les ressources en eau, et orienter les fonds disponibles sur ces secteurs. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des pays enclavés pour les aider à se doter de routes et d'autres équipements complémentaires afin de faciliter la circulation des biens et des personnes (voir, par exemple, Maton et Solignac Lecomte, 2001). En outre, des ressources doivent être consacrées au financement d'études permettant d'analyser et de quantifier les avantages de la coopération régionale pour chaque pays participant, et de déterminer les coûts d'opportunité pour les pays qui ne participent pas aux programmes régionaux de coopération dans le domaine des infrastructures.

Il convient ensuite de soutenir le renforcement des institutions et des capacités, tout en laissant aux pays concernés le soin de s'assumer¹⁷. Dans le secteur de l'aviation civile par exemple, les pays industrialisés — et les États-Unis en particulier — ont depuis peu étoffé leurs activités de coopération avec l'Afrique. Il faut se féliciter des efforts déployés pour renforcer les capacités, mais l'absence d'autorité internationale capable de faire respecter les normes de sécurité par les États et de garantir ainsi la sécurité des services aéronautiques fournis paraît être au cœur du problème. Dans d'autres domaines aussi, il est indispensable de ne pas confondre le renforcement des capacités et la nécessité d'améliorer la gouvernance internationale. Le recours massif aux consultants, techniques et entreprises de l'étranger conduit aussi à déresponsabiliser les pays concernés et risque de perpétuer la dépendance à l'égard de l'aide.

Il faut par ailleurs faire avancer la cause du régionalisme en étant à l'écoute de la société civile, et notamment des syndicats et des groupements professionnels. Les organisations du secteur privé en particulier ont déjà obtenu certains résultats en réunissant la communauté régionale des milieux d'affaires, en effectuant des études de marchés basées sur les produits et les services, et en organisant des réunions entre acheteurs et vendeurs, des missions de marketing et des foires-expositions. Mais le manque d'informations sur les opportunités de marché dans les pays membres régionaux et les obstacles qui entravent les déplacements des commerçants et des négociants d'un pays à l'autre sont des contraintes persistantes.

De même, les partenaires étrangers doivent garder à l'esprit que les réformes économiques, et notamment les efforts déployés pour élargir et approfondir l'intégration, sont une affaire de politique tout autant qu'une question de solutions techniques. Dans un premier temps au moins, les résultats de ces efforts seront nécessairement partiels et progressifs, et il en résultera des pertes évidentes alors que les gains resteront incertains. La transition n'est pas toujours facile à gérer, en particulier lorsqu'un scepticisme profond imprègne les débats sur l'utilité de sacrifier les intérêts nationaux sur l'autel de la coopération régionale. Dans d'autres régions du monde en développement, des chefs d'État visionnaires ont pris les commandes au cours des 50 dernières années, et ils ont aidé à engager des stratégies durables de croissance économique, même lorsque les circonstances paraissaient défavorables au départ. L'octroi d'une assistance pourrait faciliter la tâche de dirigeants inspirés dans le contexte africain, en particulier ceux qui semblent être sincèrement attachés à la cause de la coopération régionale.

Enfin, il faut éviter la tentation de jouer les pays les uns contre les autres. Pendant longtemps, les politiques africaines des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont été dominées par des suspicions mutuelles, en particulier

lorsqu'il s'agissait de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale où, comme le montre le présent document, l'intégration pourrait offrir des perspectives très positives. Dans un contexte caractérisé par la diminution de l'aide au développement, le coût de l'absence de coordination — quand il ne s'agit pas de franche rivalité — est à l'évidence très élevé, ce dont conviennent désormais fort heureusement les capitales occidentales. Une première étape en ce sens a été franchie avec la déclaration des gouvernements français et britannique, qui ont annoncé à Saint-Malo en décembre 1998 leur volonté de resserrer leur coopération dans les affaires africaines, annonce suivie d'une mission conjointe de leurs ministres respectifs des Affaires étrangères à Accra et à Abidjan en mars 1999. Depuis lors, la France et le Royaume-Uni ont lancé des initiatives communes, en particulier dans le domaine militaire — par exemple en organisant ensemble à Abuja en octobre 2000 un atelier sur le maintien de la paix. A cela s'ajoute aussi un risque — que les accords de partenariat économique entre les ACP et l'EU prévus par l'accord de Cotonou ne déclenchent une concurrence entre les régions¹⁸. L'UEMOA a déjà pris de vitesse la CEDEAO en obtenant le mandat d'engager au nom de ses membres des négociations avec l'UE. Si les parties à un même accord d'intégration se voient accorder un traitement commercial différent par l'UE, les échanges risquent de se complexifier, dans la mesure où il faudra alors introduire de nouvelles règles d'origine.

N'y a-t-il aucune autre solution ? Les principaux messages du projet du Centre de Développement

L'année 2001 a été caractérisée par une accélération des discussions sur l'intégration régionale, discussions qui ont pris un tour plus positif avec le lancement de trois initiatives, distinctes mais liées, pour aménager et rationaliser le cadre organisationnel actuel du continent. Le partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique (PRA) et le plan Omega — qui ont été respectivement lancés en 2000 par les présidents de l'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Nigeria, d'une part, et par le président du Sénégal, d'autre part — ont été fusionnés pour donner naissance à la nouvelle initiative africaine, approuvée par le sommet de l'OUA le 11 juillet 2001. Cette initiative est un engagement des dirigeants africains, basé sur un projet d'avenir commun et une conviction ferme et partagée qu'il est de leur devoir d'éradiquer de toute urgence la pauvreté et d'engager leurs pays respectifs, tant individuellement que collectivement, dans la voie d'une croissance et d'un développement durables, et en même temps de participer activement au système économique et politique mondial (tableau 5).

Tableau 5. Programme d'action pour la nouvelle initiative pour l'Afrique

Initiative	
Paix et sécurité	Tourne autour de trois éléments : a) la promotion des conditions qui permettront le développement et la sécurité à long terme ; b) le renforcement des capacités des institutions africaines à anticiper et à alerter et de leurs capacités à prévenir, gérer et résoudre les conflits ; c) l'institutionnalisation de l'engagement en faveur des valeurs essentielles de l'initiative africaine, sous la direction d'un forum des chefs d'État.
Démocratie et bonne gestion des affaires publiques	Concerne les éléments suivants : a) une série d'engagements à créer ou renforcer les processus et les pratiques élémentaires de bonne gestion ; b) la promesse de toujours soutenir les initiatives qui favorisent une bonne gouvernance ; c) l'institutionnalisation des engagements par le biais des responsables de l'initiative africaine afin de garantir le respect des valeurs essentielles de l'initiative.
Gouvernance économique et pour les entreprises	Un groupe de travail formé par les ministères des Finances et les banques centrales sera chargé de revoir les pratiques actuelles de gouvernance dans le domaine de l'économie et des entreprises dans un certain nombre de pays et régions, et fera des recommandations sur les normes adaptées et les codes de bonne pratique ; ces recommandations seront soumises dans un délai de six mois au Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre. Ce comité transmettra à son tour les recommandations aux États africains pour exécution.
Développement des ressources humaines	Différentes mesures sont prévues : évaluation de l'impact des plans nationaux préparés pour les initiatives dans le cadre de ce programme d'action sur la réduction de la pauvreté, avant et après leur mise en œuvre ; travail avec la Banque mondiale, le FMI et les agences des Nations unies pour accélérer la mise en œuvre et l'adoption du cadre complet de développement, de la stratégie de réduction de la pauvreté et des autres approches envisagées dans ce domaine ; création d'un groupe de travail sur la parité, pour vérifier que les problèmes propres aux femmes pauvres sont bien pris en compte dans l'initiative africaine de réduction de la pauvreté ; renforcement de la participation africaine au processus visant à obtenir des médicaments à des prix abordables, y compris dans les processus impliquant les industries pharmaceutiques internationales et la société civile internationale ; recours à des solutions alternatives pour l'approvisionnement en médicaments et en fournitures essentielles ; création d'un groupe de travail en vue d'accélérer l'introduction des TIC dans les écoles primaires.
Infrastructures	Introduire, avec l'aide d'agences spécialisées dans les secteurs concernés, des structures politiques et juridiques pour favoriser la concurrence. Introduire en parallèle de nouveaux cadres réglementaires et renforcer les capacités des personnes chargées de la réglementation, et promouvoir les PPA (parité pouvoir d'achat) comme moyen possible d'attirer des investisseurs privés ; s'attacher à assurer un financement public pour les besoins les plus urgents des pauvres, en renforçant les capacités de mise en œuvre et de suivi de tels accords.
Diversification de la production et des exportations	Différentes mesures prises au niveau africain et international, avec une attention particulière accordée aux besoins des pauvres et en mettant en place des systèmes d'alerte pour contrôler les sécheresses et la production céréalière ; renforcement du crédit agricole et des systèmes de financement, et amélioration de l'accès au crédit pour les petits fermiers et les femmes agricultrices.

27

Sources : synthèse de l'auteur réalisée à partir du texte *A New African Initiative: Merger of the Millennium Partnership for the African Recovery Programme (MAP) and Omega Plan* (voir <http://www.dfa.gov.za/events/afninit.htm>).

Le nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ?

L'initiative doit être considérée dans le contexte de la création de l'Union africaine lors du sommet extraordinaire de l'OUA, à Syrte en Libye, le 2 mars 2001. L'Union africaine ne devrait pas être un simple prolongement de l'OUA sous un nouveau nom, mais plutôt une structure différente qui, tout en s'inspirant plus ou moins du modèle de l'Union européenne, devrait mettre l'accent sur son caractère africain¹⁹. Le troisième élément de ce tableau composite est la mise en place de la conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA). Ce processus, qui a été engagé lors du sommet de l'OUA/CAE de Lomé en 2000, crée une synergie entre les diverses activités entreprises sous l'égide de ces deux organisations, ce qui devrait permettre de consolider l'action de l'OUA/CAE dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la coopération.

Les accords régionaux sont à la mode, mais l'intégration est un choix politique et non un impératif. Il est préférable d'opter pour des accords qui permettent de libéraliser une forte proportion des échanges des participants, d'élargir les frontières de la politique commerciale d'une manière conforme aux accords multilatéraux et d'assouplir les obstacles à l'égard des pays non membres (Jenkins, 2001). Mais les pays considérés individuellement ont parfois le choix entre divers partenaires régionaux potentiels et ils choisissent souvent de restreindre leur coopération à la mise en œuvre de certaines mesures, comme c'est d'ailleurs le cas avec l'UEM. Quoi qu'il en soit, si la coopération dans des domaines très variés, comme dans les exemples présentés au tableau 6, peut faciliter l'élaboration de stratégies cohérentes pour développer les échanges et promouvoir les investissements transfrontaliers, c'est d'abord aux gouvernements nationaux que revient cette responsabilité²⁰. Dans la mesure où seules des politiques macro-économiques et sectorielles cohérentes au niveau national peuvent renforcer la compétitivité et stimuler les échanges au sein d'une région donnée, aucun programme d'intégration ne saurait se substituer à la nécessité de poursuivre les réformes difficiles entreprises dans les années 90. C'est pourquoi, si l'on ne peut que se louer des efforts déployés pour améliorer les mécanismes institutionnels, qu'il s'agisse des concessions tarifaires négociées et des mécanismes de compensation, ou encore de la création d'institutions conjointes pour la recherche, la formation et les transports, ils ne permettront aucunement en tant que tels de produire des résultats concrets. Il n'est pas possible d'échapper à une vérité fondamentale — l'Afrique subsaharienne est trop petite et trop pauvre pour pouvoir subvenir à ses besoins par le simple développement, même exponentiel, des échanges dans la région.

Tableau 6. **Autres initiatives non commerciales d'intégration régionale**

Les parcs naturels de Kruger-Gaza et Gonarezhou	En 2000, les gouvernements d'Afrique du Sud, du Mozambique et du Zimbabwe ont signé un accord pour la création d'un parc naturel de 35 000 km ² dont l'ouverture officielle est prévue en avril 2002. Quand il sera totalement déployé, cet accord fera de cette zone d'environ 100 000 km ² — une superficie supérieure à celle du Portugal — l'un des parcs naturels les plus grands du monde. En octobre 2001, l'Afrique du Sud a commencé à déplacer 1 000 éléphants vers le Mozambique, réduisant ainsi un peu la pression sur les 9 000 éléphants de Kruger : leur population a en effet atteint, selon de nombreux spécialistes, sa capacité maximum sur la zone habitable disponible dans ce parc, qui a la taille d'Israël.
Agence africaine d'assurance du commerce (ATIA)	Créée par la COMESA et officiellement lancée en août 2001 à l'occasion du rassemblement régional des dirigeants du SAID (dialogue international pour l'Afrique australe), cette agence assurera contre les risques commerciaux et politiques en Afrique. Tous les pays membres de l'OUA peuvent en faire partie et le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie ont déjà signé un accord de participation. Le lancement officiel de l'ATIA s'est déroulé le 31 août 2001 à Kampala, en Ouganda. La Banque mondiale a assuré le financement de départ et garanti son aide, alors que l'AMGI a aidé le personnel à créer l'agence.
Concession pour la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou	De 1960 à 1989, cette ligne de chemin de fer à une seule voie, longue de 1 260 km, a été gérée et dirigée par une entreprise publique binationale, la Régie des chemins de fer Abidjan-Niger (RAN), codétenue par la Côte d'Ivoire et le Burkina (à l'époque, la Haute-Volta). Dans les années 80, la RAN a été confrontée à des difficultés financières énormes et, pour des raisons politiques, s'est scindée en 1989 en deux entités détenues par l'État, la Société ivoirienne des chemins de fer (SICF) et la Société des chemins de fer du Burkina (SCFB). En juillet 1992, les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Burkina ont décidé de réunifier et de privatiser les chemins de fer selon un principe de concession. La Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds ont engagé un dialogue avec les deux gouvernements concernés à propos de la conception et du déroulement du processus d'octroi de la concession. A la suite de l'appel d'offre qui a été lancé, deux propositions ont été reçues et la concession pour l'exploitation de la voie ferrée a été accordée en mars 1993 à Sitarail, une société par actions immatriculée en Côte d'Ivoire. Un investisseur stratégique, Sofib — contrôlé par Saga et SDV, les deux principaux transitaires de la région, associés à un groupe d'investissement ivoirien (SICC), à Maersk (une compagnie maritime internationale), et aux consultants en ingénierie ferroviaire, Sofrerail et Transurb-Consult — détient 51 pour cent du capital de Sitarail. Les autres actionnaires de Sitarail sont les États de la Côte d'Ivoire et du Burkina (15 pour cent des actions chacun, détenues en partie par le biais d'entreprises publiques) et le personnel de Sitarail (3 pour cent). Seize pour cent des actions détenues à ce jour par Sofib seront vendues à la bourse d'Abidjan à des investisseurs locaux privés .

Tableau 6. (suite)

Conseil suprême pour la jeunesse et le sport en Afrique (SCSA)	Créé en 1965, le SCSA est une agence spécialisée de l'OUA dont le siège social est à Yaoundé. Le SCSA a pour mission de rechercher et de mettre en œuvre toutes les mesures et tous les moyens susceptibles de favoriser le développement des sports en Afrique ; de persuader les gouvernements des pays africains de protéger et de promouvoir l'éducation physique et les sports dans le cadre de l'école et en dehors ; de garantir la diffusion et le respect de l'idéal olympique sur l'ensemble du continent et de coordonner les actions des comités olympiques nationaux en Afrique ; d'encourager le développement des sports en Afrique de sorte que le continent soit dignement représenté lors des compétitions sportives internationales, et notamment lors des jeux olympiques ; de faire en sorte que les sports contribuent à l'unité africaine en consolidant la compréhension mutuelle et en renforçant les liens d'amitié entre sportifs et représentants du sport ; de combattre dans les sports toute forme de discrimination de race, de religion, de politique contre un pays ou un individu ; de travailler sur toutes les questions liées au mouvement mondial des sports et d'adopter une position commune sur le rôle et la participation des pays africains ; d'encourager l'action des fédérations sportives africaines et de permettre la création des fédérations qui n'existent toujours pas ; de favoriser la constitution de zones de développement sportif en Afrique pour régionaliser les compétitions africaines et de guider, coordonner et soutenir leurs activités.
--	---

Source : synthèse de l'auteur.

Les ressources sont rares et la route vers la compétitivité mondiale et la diversification des exportations est jonchée des vestiges de quantité d'échecs passés et récents (Bonaglia et Fukasaku, 2001). La nécessité de hiérarchiser les priorités est donc évidente, de même qu'est évident dans cette optique le risque de voir s'enchaîner sommets et déclarations politiques sans résultats tangibles. Le développement d'infrastructures au niveau régional devrait être la première des priorités. Cela demande une autorité politique forte pour pouvoir à la fois surmonter la résistance inévitable de petites élites habituées à leurs privilèges — un vol direct en Europe une fois par semaine, disons, par opposition à des liaisons quotidiennes *via* une plaque tournante régionale — et veiller à ce que soient mis en place des dispositifs de sauvegarde et des institutions appropriées pour éviter les excès du marché, décourager la corruption et rassurer les investisseurs privés, qui sont la plupart du temps des investisseurs étrangers.

Mais il serait erroné de penser que les progrès dans d'autres domaines doivent nécessairement être subordonnés à la stabilité économique. Aussi peu important que cela puisse paraître à première vue, s'il est un domaine exemplaire où il ne faut ménager aucun effort pour supprimer les obstacles, c'est bien celui de la circulation des personnes. L'exemple des régions plus développées, et de l'Europe en particulier, est que l'on peut donner un sens de responsabilité citoyenne à ce qui pourrait autrement être considéré comme une initiative émanant d'en haut, en adoptant un document de voyage officiel unique pour sanctionner l'appartenance à une zone territoriale sans frontières intérieures. Dans le droit fil de cette philosophie, la réunion ministérielle de l'UEMOA/CEDEAO en janvier 2000 à Bamako a recommandé que le titre de voyage de l'UEMOA — même s'il n'existe pas encore — prenne finalement la forme d'un passeport international qui serait utilisé en lieu et place des passeports nationaux. Il faudrait en outre étudier la possibilité de délivrer un visa d'entrée unique aux ressortissants des pays tiers, afin de souligner qu'il s'agit d'une communauté unique²¹.

En somme, la logique de l'intégration régionale semble être en train d'évoluer et de passer du stade d'un simple processus de libéralisation des échanges intra-régionaux à celui d'un instrument permettant d'accroître les investissements privés en renforçant la confiance. Les recettes simplistes qui se limitent à encourager telle ou telle formule d'intégration en espérant que cela produira des effets économiques ou politiques importants ont peu de chance d'être vraiment productives. L'Afrique est une mosaïque de pays, dont quelques-uns sont prospères comme le Botswana et l'île Maurice, tandis qu'un trop grand nombre d'entre eux s'enfoncent de plus en plus dans la crise économique, sociale et politique. Si le continent veut échapper à la marginalisation, il lui faudra engager des réformes, tant au plan intérieur qu'au plan extérieur, et s'attaquer à ses problèmes politiques comme à ses problèmes

économiques. Pour que le régionalisme puisse déboucher sur des réformes concrètes au lieu d'en rester au stade de la rhétorique, il faut créer des institutions appropriées, et une approche plurinationale de problèmes tels que les infrastructures, l'eau, les migrations ou l'assistance technique peut se révéler au moins aussi bénéfique à bien des égards qu'une focalisation étroite sur les échanges, ne serait-ce que pour la paix. Des objectifs faciles à mesurer et à contrôler — par exemple pour l'amélioration des réseaux de transports ou l'assouplissement des contrôles transfrontaliers — peuvent être arrêtés d'un commun accord, et la participation aux initiatives d'intégration régionale peut être subordonnée à la réalisation de ces objectifs.

Notes

1. Ce sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, l'Ouganda et la Tanzanie. Pour vérifier si les conditions identifiées à partir de l'analyse des « pays performants » sont effectivement nécessaires — en d'autres termes, pour déterminer ce qui arrive lorsque ces conditions ne sont pas réunies — le projet porte aussi sur la République démocratique du Congo.
2. L'annexe 1 donne la liste des rapports individuels qui ont été examinés lors de l'atelier organisé à Genève dans le courant de l'automne 2000 et qui ont été publiés séparément en tant que Documents techniques en mars 2001.
3. Les accords de partenariat économique (APE) ont deux effets importants sur les accords en matière d'intégration régionale (Söderbaum, 1998). D'un côté, ils harmonisent les systèmes économiques des différents pays, ce qui facilite l'intégration régionale, et cet effet d'homogénéisation a souvent un impact plus important sur l'intégration effective des marchés que les politiques mises en œuvre dans le cadre des accords régionaux d'intégration en tant que tels. D'un autre côté, la conception des accords de partenariat économique ne tient compte que du contexte national, mais ils se basent sur un modèle de marché universel.
4. Le système de redistribution de la SACU montre les problèmes qui peuvent se poser, en particulier lorsque certains pays sont enclavés.
5. L'île Maurice a adhéré à la SADC en 1995 et la République démocratique du Congo, en 1998.
6. Des motivations d'ordre interne ont conduit l'Afrique du Sud à signer un accord avec l'OMC en 1994. C'est ainsi qu'elle s'est engagée, avec les quatre autres membres de la SACU, à mettre en œuvre un programme global de libéralisation des échanges sur huit ans à partir de janvier 1995.
7. L'UE propose de signer avec différents pays ou régions ACP des accords de partenariat économique qui viendront remplacer les préférences commerciales non réciproques actuelles. Les accords de partenariat économique sont en quelque sorte des accords de libre-échange qui déborderaient le cadre du libre-échange (ils comporteraient des dispositions portant sur la coopération économique dans d'autres domaines). Les partenaires ACP à ces accords conserveraient leur accès préférentiel aux marchés européens, mais ils devraient rendre la pareille en ouvrant progressivement leurs marchés aux produits provenant d'Europe sur une base préférentielle. Ces accords devraient être mis en place à partir de 2010.
8. Créé le 31 octobre 2000 par Djibouti, l'Égypte, l'île Maurice, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Les Seychelles ont promis d'y adhérer en juin 2001.

9. L'Initiative transfrontalière (CBI) est un ensemble de dispositions harmonisées visant à faciliter un concept d'intégration basé sur le marché. Ce n'est ni une institution ni un nouveau bloc commercial. Ses caractéristiques particulières tiennent au fait que les parties à cette initiative comptent sur la géométrie variable, l'action volontaire et la pression des pairs pour que les pays qui progressent le plus rapidement dans la voie des réformes puissent décider du rythme de l'intégration. En mai 2000, le comité directeur de la CBI a décidé qu'en abordant la deuxième phase du programme, l'initiative devait prendre le nom de Forum régional de facilitation de l'intégration.
10. Craignant que le retour du Nigeria à la démocratie n'entraîne une diversion des modestes IDE et investissements de portefeuille qu'ils ont attirés au cours des dernières années, ces pays de plus petite taille mettent en place de nouveaux programmes d'investissement. C'est ainsi que le Ghana déclare être « la porte de l'Afrique » tandis que le Sénégal s'enorgueillit d'être « la véritable porte de l'Afrique ».
11. Rose et van Wincoop (2001) estiment que la suppression de l'obstacle monétaire aux échanges via la création d'une union monétaire se traduit par des avantages substantiels pour les consommateurs. D'après Honohan et Lane (2001), l'UEM a un effet de démonstration, montrant aux pays africains que l'intégration monétaire régionale n'a pas nécessairement une connotation post-coloniale. Ils tendent à montrer que son utilisation en tant qu'instrument extérieur de discipline est le meilleur atout d'un accord monétaire entre plusieurs pays, et que le meilleur moyen d'arriver à une coopération monétaire africaine passe par un rattachement commun des monnaies à l'euro.
12. Le tableau 4 permet de mesurer les progrès accomplis. Parmi les obstacles qui restent à lever, citons le fait que certains pays membres n'ont pas imprimé les documents harmonisés, le coût élevé de la compensation, la coexistence du programme de libéralisation des échanges (TLS) de la CEDEAO et de celui de l'UEMOA, et l'absence de dispositions pour fournir aux opérateurs des informations sur le TLS.
13. La question de savoir si les nouvelles technologies peuvent permettre aux régions (relativement) arriérées de rattraper plus rapidement leur retard est discutable, bien que les premiers éléments d'appréciation tendent à indiquer que l'agglomération joue plutôt un rôle plus important à cet égard (voir par exemple Le Blanc, 2001).
14. Parmi les autres opérateurs panafricains d'envergure, citons Telekom Malaysia, qui a pris des participations en Afrique du Sud, au Ghana, en Guinée et au Malawi, et la MSI, entreprise fondée par un ingénieur soudanais et financée par des investisseurs privés et publics basés dans des pays de l'OCDE, qui a des activités dans onze pays et prévoit de s'établir dans trois autres pays.
15. L'Association sud-africaine des autorités de réglementation d'Afrique australe (TRASA) a été créée en décembre 1997 sous les auspices de la Commission des communications et des transports d'Afrique australe (SATCC). Institution de la SADC chargée de coordonner la politique et les questions réglementaires concernant la TRASA, elle sert de centre d'échanges d'information et de renforcement des capacités. La TRASA a publié un Plan de bandes de fréquences pour la région en mai 2000 et a lancé un programme d'évaluation des capacités réglementaires en 2001 en liaison avec l'Organisation des télécommunications du Commonwealth.

16. Les forces de maintien de la paix de l'ECOMOG sont intervenues en Guinée-Bissau en 1999 après le départ de troupes des pays voisins du Sénégal et de la Guinée Conakry, qui étaient intervenues l'année précédente pour sauver le gouvernement Vieira et empêcher un gouvernement bien disposé à l'égard des rebelles de Casamance de s'installer à Bissau.
17. La Banque africaine de développement, par exemple, finance des écoles régionales qui assurent une formation professionnelle dans des domaines déterminés, telle l'École supérieure interafricaine de Bingerville, en Côte d'Ivoire.
18. L'auteur tient à remercier Henri-Bernard Solignac Lecomte pour les précisions qu'il a fournies sur ce point.
19. Les principaux organes de la nouvelle entité sont l'assemblée, le conseil exécutif, la commission et le comité permanent des représentants (le parlement panafricain élaborera son propre règlement intérieur). En juillet 2002, l'Afrique du Sud accueillera le sommet inaugural de l'assemblée de l'Union africaine. Le Secrétaire général devrait consulter les communautés économiques régionales (CER), lesquelles devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de tous les programmes de l'Union. Le protocole établissant les relations entre la CAE et les CER devrait être modifié pour donner naissance à un nouveau protocole.
20. Dessus et Suwa (2000) aboutissent à des conclusions similaires dans leur étude sur les accords de libéralisation des échanges signés entre l'Union européenne et les pays méditerranéens.
21. Sept pays de la CEDEAO ont commencé depuis peu à étudier la possibilité de délivrer des visas d'entrée communs.

**Annexe 1. Documents de recherche préparés pour le projet
« Nouvelles formes d'intégration et de coopération entre les pays
émergents d'Afrique »**

1. ANDREATTA, F., P.G. ARDENI et A. GOLDSTEIN (2001), "A Lame Leg for a Peace Tripod: The Political Economy of Regional Integration in Africa", polycopié, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
2. ARYEETEY, E. (2001), *Regional Integration in West Africa*, Document technique n° 170, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
3. GOLDSTEIN, A. (2001), "Service Liberalisation and Regulatory Reform in Sub-Saharan Africa: The Case of Air Transport", *The World Economy*, vol. 24, n° 2 (une version plus étoffée a été publiée par le Centre de Développement de l'OCDE, en tant que Document technique n° 154).
4. GOLDSTEIN, A. et N. NDUNG'U (2001), *Regional Integration Experience in the Eastern African Region*, Document technique n° 171, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
5. JEFFERIS, K. et K. MBEKEANI (2001), « Législation, institutions et intégration des marchés boursiers » in *L'intégration régionale en Afrique*, Banque africaine de développement et Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
6. JENKINS, C. (2001), *Integration and Co-operation in Southern Africa*, Document technique n° 172, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
7. LONGO, R. et K. SEKKAT (2001), *Obstacles to Expanding Intra-African Trade*, Document technique n° 169, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
8. ODENTHAL, L. (2001), *FDI in Sub-Saharan Africa*, Document technique n° 173, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
9. PLANE, P. (2001), *La réforme des télécommunications en Afrique subsaharienne*, Document technique n° 174, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

Bibliographie

- BACH, D.C. (1999), "Revisiting a Paradigm", in D.C. BACH (dir. pub.), *Regionalism in Africa: Integration and Disintegration*, James Currey, Oxford.
- BASSANINI, A., S. SCARPETTA et I. VISCO (2000), "Knowledge, Technology and Economic Growth: Recent Evidence from OECD Countries", Working Paper n° 259, Département des affaires économiques de l'OCDE, Paris.
- BERTHÉLEMY, J.-C. et L. SÖDERLING (avec la collaboration de J.-M. SALMON et H.-B. SOLIGNAC LECOMTE) (2001), *L'Afrique émergente*, Étude du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- BONAGLIA, F. et K. FUKASAKU (2001), "Trade-Capacity Building in Poor Countries: Lessons from Commodity-Dependent Economies in Africa", polycopié, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- DESSUS, S., K. FUKASAKU et R. SAFADI (1999), *La libéralisation multilatérale des droits de douanes et les pays en développement*, Cahier de politique économique n° 18, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- DESSUS, S. et A. SUWA (2000), *Intégration régionale et réformes intérieures en Méditerranée*, Étude du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- EASTERLY, W. et R. LEVINE (1995), "Africa's Growth Tragedy. A Retrospective", Policy Working Papers n° 1503, Banque mondiale, Washington, D.C.
- FOROUTAN, F. (1993), "Regional Integration in Sub-Saharan Africa: Past Experience and Future Prospects", in J. DE MELO et A. PANAGARIYA (dir. pub.), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press, Cambridge.
- FOROUTAN, F. et L. PRITCHETT (1993), "Intra-Sub-Saharan African Trade: Is it Too Little?", *Journal of African Economies*, vol. 2, n° 1.
- GOLDSTEIN, A. et C. QUENAN (2002), « Régionalisme et développement en Amérique latine : quelles implications pour l'Afrique subsaharienne » in *L'intégration régionale en Afrique*, Banque africaine de développement et Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- GOLDSTEIN, A. et D. O'CONNOR (2000), *E-commerce for Development: Prospects and Policy Issues*, Document technique n° 164, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

- GUERRIERI, P. et I. FALAUTANO (2000), "Global Regionalism: Trends and Perspectives", in P. GUERRIERI et H.-E. SCHARRER (dir. pub.), *Global Governance, Regionalism and the International Economy*, HWWA Studies 58, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden.
- HONOHAN, P. et P.R. LANE (2001), "Will the Euro Trigger more Monetary Unions in Africa?", polycopié, UNU-WIDER, Helsinki.
- KYDLAND, F. et E. PRESCOTT (1977), "Rules Rather than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans", *Journal of Political Economy*, vol. 85, n° 3.
- LAVELLE, K.C. (2001), "Architecture of Equity Markets: The Abidjan Regional Bourse", *International Organization*, vol. 55, n° 3.
- LE BLANC, G. (2001), « Les nouveaux districts industriels numériques : l'exemple de Denver aux États-Unis », in *Réseaux d'entreprises et territoires : regards sur les systèmes productifs locaux*, DATAR, Paris.
- MANSFIELD, E. et J. PEVENHOUSE (2000), "Trade Blocs, Trade Flows and International Conflict", *International Organization*, vol. 54, n° 4.
- MATON, J. avec la collaboration de H.-B. SOLIGNAC LECOMTE (2001), *Congo 1965-99 : Les espoirs déçus du « Brésil africain »*, Document technique n° 178, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- ROSE, A. et E. VAN WINCOOP (2001), "National Money as a Barrier to International Trade: The Real Case for Currency Union", *American Economic Review*, vol. 91, n° 2.
- SCHOTT, J. (2001), "Free Trade Agreements: The Cost of U.S. Non-participation", témoignage devant le sous-comité du commerce, Commission budgétaire de la Chambre des représentants, Washington, D.C., 29 mars.
- SÖDERBAUM, F. (1998), "Structural Adjustment Programmes (SAPs) and Regional Integration Arrangements (RIAs): Synergy or Divergence?", *Politeia*, vol. 17, n° 2.
- VAN WALRAVEN, K. (1999), *The Pretence of Peace-keeping: ECOMOG, West-Africa and Liberia (1990-98)*, Clingendael Institute, La Haye.
- WORLD BANK (2000), *Trading Blocs*, Washington, D.C.
- YEATS, A. (1999), "What Can Be Expected From African Regional Trade Arrangements? Some Empirical Evidence", Policy Research Working Paper n° 2004, Banque mondiale, Washington, D.C.

Autres titres dans la série

- Ajustement et équité (n° 1)*
par Christian Morriison, janvier 1992
- La Gestion de l'environnement dans les pays en développement (n° 2)*
par David Turnham, avec Leif E. Christoffersen et J. Tomas Hexner, avril 1992
- La Privatisation dans les pays en développement : réflexions sur une panacée (n° 3)*
par Olivier Bouin, avril 1992
- Vers la liberté des mouvements de capitaux (n° 4)*
par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, avril 1992
- La Libéralisation des échanges : quel enjeu ? (n° 5)*
par Ian Goldin et Dominique van der Mensbrugge, juin 1992
- Vers un développement durable en Afrique rurale (n° 6)*
par David O'Connor et David Turnham, janvier 1993
- Création d'emploi et stratégie de développement (n° 7)*
par David Turnham, juillet 1993
- Les Dividendes du désarmement : défis pour la politique de développement (n° 8)*
par Jean-Claude Berthélemy, Robert S. McNamara et Somnath Sen, avril 1994
- Réorienter les fonds de retraite vers les marchés émergents (n° 9)*
par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, janvier 1995
- Quel cadre institutionnel pour le secteur informel ? (n° 10)*
par Christian Morriison, octobre 1995
- Les Défis politiques de la globalisation et de la régionalisation (n° 11)*
par Charles Oman, juin 1996
- Quelles politiques pour un décollage économique ? (n° 12)*
par Jean-Claude Berthélemy et Aristomène Varoudakis, septembre 1996
- La faisabilité politique de l'ajustement (n° 13)*
par Christian Morriison, octobre 1996
- Politiques de biotechnologie pour l'agriculture des pays en développement (n° 14)*
par Carliene Brenner, avril 1997
- La réforme des fonds de pension : leçons d'Amérique latine (n° 15)*
par Monika Queisser, janvier 1999
- Au lendemain de la crise asiatique : comment gérer les flux de capitaux ? (n° 16)*
par Helmut Reisen, janvier 1999
- Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté (n° 17)*
par Hartmut Schneider, avril 1999
- La libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement (n° 18)*
par Sébastien Dessus, Kiichiro Fukasaku et Raed Safadi, septembre 1999
- Éducation, santé et réduction de la pauvreté (n° 19)*
par Christian Morriison, octobre 2001